



Diplôme universitaire : Certificat Théorie et Pratique du droit privé

Diplôme propre à l'Institut Catholique de Paris

Le droit joue un rôle de plus en plus important dans la vie sociale et économique des individus et des entreprises. Ce diplôme a pour but d'offrir une formation généraliste aux techniques juridiques et également à la théorie du droit privé. Il s'agit d'une filière d'excellence sélective qui propose aux étudiants (internes ou externes à l'ICP) de suivre des enseignements venant s'ajouter au programme général de la licence en droit en apportant une réelle valeur ajoutée à leur cursus. Il tient compte de l'articulation des deux parcours de la licence en droit (droit privé ; droit public/science-politique) et de l'offre existante en la matière.

Publics concernés

Ce certificat est un complément de formation aux enseignements de la L3 Droit de l'ICP. Il offre aux étudiants la possibilité de compléter et valoriser leur parcours de licence par une étude approfondie du droit privé. Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants qui se destinent à des professions juridiques réglementées dont l'accès est soumis à des conditions de résultats. Les enseignements seront envisagés sous la forme de méthodes alliant cours magistraux, exercices méthodologiques et conférences.

Compétences acquises

- Acquérir une culture juridique solide et diversifiée.
- Maîtriser le raisonnement juridique exprimé à l'écrit ou à l'oral.
- Comprendre et utiliser les techniques indispensables pour l'analyse des discours et des pratiques juridiques en droit privé.
- Préparer son orientation professionnelle dans le secteur des métiers du droit privé et du droit des affaires.
- Approfondir les techniques du commentaire d'arrêt et du cas pratique.

Poursuite d'études

A l'issue de cette formation, les étudiants pourront poursuivre leurs études en Master de droit privé, droit des affaires, carrières judiciaires.

les +

- Double diplôme : Licence Droit, parcours Droit privé ou Droit public / Science politique (diplôme d'état) + Certificat Théorie et Pratique du droit privé de l'ICP.
- Le certificat a pour but d'apporter une réelle valeur ajoutée au cursus de Droit, parcours Droit privé ou Droit public et Science politique afin de faciliter l'accès des étudiants en Master de droit privé.
- Approfondir leurs connaissances et leurs réflexions dans les matières du droit privé.

Rythme de la formation

La formation d'une durée totale de 120h se déroule durant les deux semestres de la licence 3 Droit à l'ICP. Tous les cours sont dispensés à l'ICP. Il y a environ 7h de cours par semaine. Chaque matière fait l'objet d'une épreuve écrite ou d'une épreuve orale. Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par un contrôle continu. L'étudiant est reçu au certificat s'il obtient une note moyenne au moins égale à 10 sur 20. Le certificat de droit privé est délivré avec la mention *Assez-bien* si l'étudiant obtient au moins 12/20, *Bien* s'il obtient 14/20 et *Très-bien* s'il obtient au moins 16/20. Une seule session d'examen est organisée.

Admission

- Candidature hors Parcoursup.
- Filière sélective : l'admission se fait sur dossier.
- Etre titulaire d'une deuxième année de licence en droit.

Frais de scolarité*

660 € pour les étudiants de l'ICP ; 1 110 € pour les étudiants extérieurs à l'ICP.

*Tarifs 2021-2022

Enseignements

Semestre 1 (60h) :

1) Droit des contrats internationaux (en anglais) (20h)

L'étude du droit applicable aux contrats internationaux s'inscrit dans le prolongement des enseignements de droit international privé et de droit du commerce international. Il s'agit d'approfondir le traitement de questions liées à l'internationalité du contrat. L'objectif du cours de Contrats internationaux est de permettre aux étudiants de développer leur réflexion sur la rédaction, la conclusion et l'exécution d'un contrat dans un contexte international. Les étudiants doivent pouvoir anticiper les difficultés liées à l'internationalité du contrat, qu'elles soient d'ordre général (juge compétent et droit applicable) ou d'ordre particulier (droit matériel uniforme).

2) Compliance et droit pénal des affaires (20h)

Les enjeux d'une meilleure gouvernance et l'efficacité de la politique de conformité de l'entreprise sont aujourd'hui un levier stratégique pour un bon développement des affaires (prévention des risques de blanchiment, délit d'initié, devoir de vigilance, antitrust, délit de fraude fiscale...). De plus en plus de règles législatives ou réglementaires sont sanctionnées pénalement générant un accroissement des risques pénaux encourus par les personnes morales et physiques (mandataires sociales et cadres dirigeants). La prévention des risques pénaux devient un enjeu de premier ordre pour apporter des protections maximales aux acteurs économiques. Ce cours présente les infractions qui peuvent être commises dans le cadre du fonctionnement d'une entreprise. Il permet d'appréhender l'ampleur des risques pénaux encourus par les personnes morales et les personnes physiques en entreprise et d'initier les étudiants aux hypothèses de mise en cause pénale.

3) Rhétorique et techniques argumentatives (20h)

Ce cours vise à fournir aux étudiants les outils permettant d'argumenter de façon convaincante à l'oral. Des séances "théoriques", centrées sur l'étude des techniques argumentatives, alternent avec des conférences "pratiques" au cours desquelles les étudiants se livrent à des exercices visant à accroître leur capacité à s'exprimer et à argumenter avec efficacité et confiance en public. Après une sensibilisation à l'importance du langage non-verbal, sera abordée la structure du discours. Seront ensuite envisagées les différentes situations de prise de parole (discours préparé, débat, improvisation) ainsi que les règles propres à chaque type de discours (politique, judiciaire, médiatique, etc.). La découverte de textes et d'orateurs majeurs s'inscrit également dans cet enseignement, qui vise aussi à explorer l'évolution de l'éloquence et la façon dont elle s'inscrit dans un contexte politique et social.

Semestre 2 (60H) :

1) Droit du numérique (20h)

Alors que l'on parle de plus en plus régulièrement de *legaltech*, *blockchain*, de protection des données, de cyber sécurité, ce cours a pour objectif de comprendre les enjeux et les obligations de la nouvelle réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (RGPD), tout en bénéficiant d'une sensibilisation au droit du numérique (initiation aux enjeux du droit de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique, commerce électronique et droit de la consommation, contrats et responsabilités sur internet).

2) Droit des entreprises en difficulté (20h)

Le droit des entreprises en difficulté - ou droit des procédures collectives - tente d'empêcher ou d'accompagner la disparition de l'activité générée par un entrepreneur en grande difficulté économique si son redressement est possible. Via les dispositifs mis en place par le législateur, les entreprises peuvent anticiper l'installation durable de leurs difficultés, négocier à l'amiable avec leurs partenaires économiques pour assurer leur sauvetage, demander l'ouverture d'une procédure judiciaire pour apurer leur passif, réaliser des opérations de cession d'activité et même mettre en œuvre une liquidation judiciaire lorsque les difficultés sont devenues irrémédiables. Ce cours a pour objectif de donner aux étudiants une vision globale de la matière tout en leur permettant de comprendre le déroulement du traitement des entreprises en difficulté.

3) Théorie du droit privé (20h)

Ce cours invite les étudiants à prendre du recul par rapport à leurs méthodes de travail et de raisonnement, il est destiné à les ramener à l'entreprise juridique elle-même. Les étudiants doivent acquérir une culture juridique qui leur confère un surcroît d'aisance et de maîtrise dans l'analyse juridique. La première vocation de la théorie du droit est de viser au progrès intellectuel et humain des étudiants et de contribuer ainsi à leur réussite ultérieure dans les domaines les plus variés. Cet enseignement est en contact avec les grandes matières du droit privé (la personne, la famille, le contrat, la propriété, la sanction...) et doit en illustrer les bases fondamentales. Il ne s'agit pas de quitter le droit, mais de s'en détacher pour pouvoir mieux y revenir, pour mieux l'exercer comme juriste ou simplement pour mieux le comprendre comme étudiant ou citoyen. Ce cours a pour ambition de discuter en profondeur les processus de la décision et du débat judiciaire, le raisonnement et l'interprétation juridiques, le renouveau du droit commun et permet de mieux comprendre les échanges entre systèmes de droit.